

### Procès verbal de fin du déchiffrement

---

Dates élections : du 01/12/2022 08:00 au 08/12/2022 17:00

---

Le procès verbal de fin du déchiffrement indique les porteurs de clés ayant utilisé leurs clés respectives pour déverrouiller leur(s) urne(s) et lancer le déchiffrement des suffrages électroniques, précise le périmètre scrutin(s) du bureau de vote (BVEC ou BVEA) et présente les empreintes des scellements, puis des fichiers des suffrages électroniques.

---

### Porteurs de clés ayant lancé le déchiffrement

Date du déchiffrement : 08/12/2022 20:52

Porteurs de clés ayant utilisé leurs clés pour déverrouiller leur(s) urne(s) et lancé le déchiffrement

- SECRETAIRE	: LUNEAU	FREDERIQUE
- DELEGUE	: ARNOUX	PATRICE
- DELEGUE	: CAIRE	MARIE-NOELLE
- DELEGUE	: GAUTRET	PIERRE
- DELEGUE	: MARCHE	SOLENE
- DELEGUE	: POINGT	DELPHINE
- DELEGUE	: ROY	ANABEL
- DELEGUE	: SEDES	QUENTIN

### Procès verbal de fin du déchiffrement

Dates élections : du 01/12/2022 08:00 au 08/12/2022 17:00

#### Périmètre scrutin(s) du bureau de vote (BVEC ou BVEA)

##### Scrutin(s) sous la responsabilité du BVEC PUBLIC

- CAM00779022 : CCP des contractuels ENS, EDU et PSYEN de Limoges
- CBF00639022 : CCP des contractuels SURV. et ACC. de Limoges
- CEXXXXXX022 : CCSA des directeurs d'étab. spécialisés de Limoges
- CPXXXXXX022 : CCP des directeurs adjoints de SEGPA de Limoges
- CSM00850022 : CCP des contractuels ATPSS de Limoges
- PAF00253022 : CAPA des personnels de direction de l'académie de Limoges
- PAF00272022 : CAPA des INFENES, CTSS, ASSAE de Limoges
- PAF00334022 : CAPA des ADJAENES et des ATEE de Limoges
- PAF00487022 : CAPA des ens. du 2d degré, prof. de l'ensam, cpe, psy. de Limoges
- PAF00513022 : CAPA des ATRF de l'académie de Limoges
- PAF01040022 : CAPA des AAE de l'académie de Limoges
- PAM00054022 : CAPA des SAENES et des TEN de Limoges
- PDF00021019 : CAPD des instit. et PE de la Corrèze
- PDF00021023 : CAPD des instit. et PE de la Creuse
- PDF00021087 : CAPD des instit. et PE de la Haute-Vienne
- TPXXXXXX022 : CSA de proximité de Limoges

### Procès verbal de fin du déchiffrement

Dates élections : du 01/12/2022 08:00 au 08/12/2022 17:00

#### Empreintes des scellements

##### Empreintes bureau de vote

Nom du bureau de vote : BVEC PUBLIC LIMOGES

Date de pose des scellements : 30/11/2022 17:08

Empreinte globale : b3dbca628154d7c7d353e0aa1e045dd871e477d3266bbd47ec93a7a81d17733c

- Empreinte inscriptions : db2c941bf22e3d182819e5a3401e0288cf5d43a3c08b5839fcd70b2b2fdb3f0d
- Empreinte listes de candidats : 27a51f689c827b4c5187caab78490f2d0a46ea899bacf43aa3bc9918e54eb120
- Empreinte candidats : 6715b4272d08b0e8cfe95923f133acbf99bb8ad082b0a436fb1691c1e84c0350
- Empreinte bureaux de vote : f7fc99439d33da8b7eb57b212b76325d7859a77a34919beae9c65dc8155d8192
- Empreinte listes de référence : 422e2d29ada232a79f8e5e5a59892dc62b1d799c9e9f82befd3d6835c3e71b47
- Empreinte répartition syndicale : 733fdbceb01b91d3a944b25ab67404309594fa3141e665ce53a752c996dabae2

##### Empreintes Données Configuration

Date de pose des scellements : 07/12/2022 00:53

Empreinte globale : 53bf8e8c6619a824283498f465938000118bd0743bf56aaec011edca10893273

- Empreinte date : 79e722f8ff3253f4f0a112b90f2767b920c6777b02272df71c20de61e336a96f
- Empreinte établissement : 16659aa8516e04847d87abdb8b91b2dd80f0a1bb9d947b6e62178def4cc88d78
- Empreinte collège électoral : 17022deffeea5881a420223e3f72be0b749d63a29788e2b79dce7a6be824f527
- Empreinte scrutin : 080afd24c6a577c67dd4dbe0678dde07c8256eab8b1578944fb78a9af9e6edcd
- Empreinte électeur : 24a39e1f3cbe00ec141159469d9dad34a980d5e6410753211eb28bef27121e3a

##### Empreintes Système

Nom serveur : evote1244-app2

Date de pose des scellements : 07/12/2022 01:00

Empreinte globale : 31ce70c1f150caca88c308ff1df0b8123c24870c68ce1b326a558783d3a64997

- Empreinte scripts : 6e33cbc29d44020dc05ef91210c96316bd4cfc01e00051913fbdae01cd245ddc
- Empreinte schéma : 4f694a8d24e6b1417b1d2c7a3b0801598eec507a2a88df4e066b4eb2a1931d3d
- Empreinte paramétrage : b8eebcd7cc08692333ab2d482042ebb440d9b179ee015200550081945d95e82a
- Empreinte code : 6c0b443782a5f15518ea5f688786728df6b7f9e8bd02f279e9c92d1efca97bd4

### Procès verbal de fin du déchiffrement

---

Dates élections : du 01/12/2022 08:00 au 08/12/2022 17:00

---

Nom serveur : evote1244-app4

Date de pose des scellements : 07/12/2022 01:00

Empreinte globale : 31ce70c1f150caca88c308ff1df0b8123c24870c68ce1b326a558783d3a64997  
- Empreinte scripts : 6e33cbc29d44020dc05ef91210c96316bd4cfc01e00051913fbdae01cd245ddc  
- Empreinte schéma : 4f694a8d24e6b1417b1d2c7a3b0801598eec507a2a88df4e066b4eb2a1931d3d  
- Empreinte paramétrage : b8eebcd7cc08692333ab2d482042ebb440d9b179ee015200550081945d95e82a  
- Empreinte code : 6c0b443782a5f15518ea5f688786728df6b7f9e8bd02f279e9c92d1efca97bd4

Nom serveur : evote1244-app6

Date de pose des scellements : 07/12/2022 01:00

Empreinte globale : 31ce70c1f150caca88c308ff1df0b8123c24870c68ce1b326a558783d3a64997  
- Empreinte scripts : 6e33cbc29d44020dc05ef91210c96316bd4cfc01e00051913fbdae01cd245ddc  
- Empreinte schéma : 4f694a8d24e6b1417b1d2c7a3b0801598eec507a2a88df4e066b4eb2a1931d3d  
- Empreinte paramétrage : b8eebcd7cc08692333ab2d482042ebb440d9b179ee015200550081945d95e82a  
- Empreinte code : 6c0b443782a5f15518ea5f688786728df6b7f9e8bd02f279e9c92d1efca97bd4

Nom serveur : evote1244-app8

Date de pose des scellements : 07/12/2022 01:00

Empreinte globale : 31ce70c1f150caca88c308ff1df0b8123c24870c68ce1b326a558783d3a64997  
- Empreinte scripts : 6e33cbc29d44020dc05ef91210c96316bd4cfc01e00051913fbdae01cd245ddc  
- Empreinte schéma : 4f694a8d24e6b1417b1d2c7a3b0801598eec507a2a88df4e066b4eb2a1931d3d  
- Empreinte paramétrage : b8eebcd7cc08692333ab2d482042ebb440d9b179ee015200550081945d95e82a  
- Empreinte code : 6c0b443782a5f15518ea5f688786728df6b7f9e8bd02f279e9c92d1efca97bd4

### Procès verbal de fin du déchiffrement

Dates élections : du 01/12/2022 08:00 au 08/12/2022 17:00

#### Empreintes des fichiers suffrages

Empreintes des fichiers des suffrages électroniques sous la responsabilité du bureau de vote (BVEC ou BVEA)

Observations et signatures des membres du bureau de vote (BVEC ou BVEA)

Observations des membres du bureau de vote (rayer l'encart si aucune observation) :

Fait à :

le :

Signatures des membres du bureau de vote (BVEC ou BVEA)

Qualité	Nom	Prénom	Information complémentaire	Signature
PRESIDENT	BEYNET	VALERIE	excusée	
SECRETAIRE	FAURE	ISABELLE		
SECRETAIRE	LUNEAU	FREDERIQUE		
ASSESEUR	FAUGERAS	FREDERIC		
DELEGUE	ARNOUX	PATRICE		
DELEGUE	AUBRY	ISABELLE		
DELEGUE	BAJOR	FREDERIC		
DELEGUE	BOUVIER	LAURENT		

Procès verbal de fin du déchiffrement

Dates élections : du 01/12/2022 08:00 au 08/12/2022 17:00

Empreintes des fichiers suffrages

Empreintes des fichiers des suffrages électroniques sous la responsabilité du bureau de vote (BVEC ou BVEA)

Observations et signatures des membres du bureau de vote (BVEC ou BVEA)

Observations des membres du bureau de vote (rayer l'encart si aucune observation) :

*observations et déclarations lues par la FSU jointes au PV*

Fait à :

le :

Signatures des membres du bureau de vote (BVEC ou BVEA)

Qualité	Nom	Prénom	Information complémentaire	Signature
PRESIDENT	BEYNET	VALERIE		
SECRETAIRE	FAURE	ISABELLE		
SECRETAIRE	LUNEAU	FREDERIQUE		
ASSESEUR	FAUGERAS	FREDERIC		
DELEGUE	ARNOUX	PATRICE		
DELEGUE	AUBRY	ISABELLE		
DELEGUE	BAJOR	FREDERIC		
DELEGUE	BOUVIER	LAURENT		

### Procès verbal de fin du déchiffrement

Dates élections : du 01/12/2022 08:00 au 08/12/2022 17:00

#### Empreintes des fichiers suffrages

Empreintes des fichiers des suffrages électroniques sous la responsabilité du bureau de vote (BVEC ou BVEA)

Observations et signatures des membres du bureau de vote (BVEC ou BVEA)

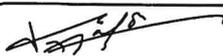
Observations des membres du bureau de vote (rayer l'encart si aucune observation) :

NEANT

Fait à :

le :

Signatures des membres du bureau de vote (BVEC ou BVEA)

Qualité	Nom	Prénom	Information complémentaire	Signature
PRESIDENT	BEYNET	VALERIE		
SECRETAIRE	FAURE	ISABELLE		
SECRETAIRE	LUNEAU	FREDERIQUE		
ASSESEUR	FAUGERAS	FREDERIC		
DELEGUE	ARNOUX	PATRICE		
DELEGUE	AUBRY	ISABELLE		
DELEGUE	BAJOR	FREDERIC		
DELEGUE	BOUVIER	LAURENT		

Procès verbal de fin du déchiffrement

Dates élections : du 01/12/2022 08:00 au 08/12/2022 17:00

DELEGUE	CAIRE	MARIE-NOELLE		
DELEGUE	CANARD	FRANCINE		
DELEGUE	COUEGNAS	FABRICE		
DELEGUE	DESQUAIRES	DIANE		
DELEGUE	GAUTRET	PIERRE		
DELEGUE	LENFANT	GERARD		
DELEGUE	LUCIANI	JEAN-PIERRE		
DELEGUE	MARCHE	SOLENE		
DELEGUE	POINGT	DELPHINE		
DELEGUE	ROY	ANABEL		
DELEGUE	SEDES	QUENTIN		
DELEGUE	VIENNE	OLIVIER		



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Elections Professionnelles 2022

### BVEC PUBLIC LIMOGES

#### Procès verbal de fin du déchiffrement

Dates élections : du 01/12/2022 08:00 au 08/12/2022 17:00

DELEGUE	CAIRE	MARIE-NOELLE	<i>FINE.</i>	
DELEGUE	CANARD	FRANCINE		
DELEGUE	COUEGNAS	FABRICE		
DELEGUE	DESQUAIRES	DIANE		
DELEGUE	GAUTRET	PIERRE		
DELEGUE	LENFANT	GERARD		
DELEGUE	LUCIANI	JEAN-PIERRE		
DELEGUE	MARCHE	SOLEN		
DELEGUE	POINGT	DELPHINE		
DELEGUE	ROY	ANABEL		
DELEGUE	SEDES	QUENTIN		
DELEGUE	VIENNE	OLIVIER		

Procès verbal de fin du déchiffrement

Dates élections : du 01/12/2022 08:00 au 08/12/2022 17:00

DELEGUE	CAIRE	MARIE-NOELLE		
DELEGUE	CANARD	FRANCINE		
DELEGUE	COUEGNAS	FABRICE		
DELEGUE	DESQUAIRES	DIANE		
DELEGUE	GAUTRET	PIERRE		
DELEGUE	LENFANT	GERARD		
DELEGUE	LUCIANI	JEAN-PIERRE		
DELEGUE	MARCHE	SOLEN		
DELEGUE	POINGT	DELPHINE		
DELEGUE	ROY	ANABEL		
DELEGUE	SEDES	QUENTIN		
DELEGUE	VIENNE	OLIVIER		



## **Intervention du Sgen-CFDT Limousin lors de la cérémonie de dépouillement des élections professionnelles 2022**

### **LIMOUSIN**

#### **1) Remerciements**

Nous tenons à remercier vivement les services administratifs qui ont réalisé un travail considérable afin d'organiser ces élections pour des scrutins qui concernent plus de 11 000 agent·es. Cet exploit a été réussi par des services déjà sous-dimensionnés au regard des besoins pour assurer le bon fonctionnement du système éducatif. Nous, militant·es du Sgen-CFDT et de la Fep-CFDT, demandons que soit pleinement reconnue cette charge supplémentaire qui s'est aussi traduite par des astreintes, des permanences, des heures de travail au-delà de la norme. Rémunérations et congés supplémentaires doivent être donnés aux agent·es concerné·es.

#### **2) Difficultés rencontrées par les agents pour voter**

Tout au long du mois de novembre, nous avons constaté la difficulté à stabiliser des listes électorales complètes et correctes sur tous les périmètres. Cela illustre le fait que les conditions de travail, la charge de travail excessive des personnels, l'obsolescence et l'absence d'inter-opérabilité entre les bases RH fragilisent les opérations électorales comme elles rendent difficiles au quotidien le travail dans les services déconcentrés.

Pour le Sgen-CFDT et la Fep-CFDT, ce n'est pas le vote électronique qui pose problème, mais bien le sous dimensionnement des services par rapport à la charge de travail qu'implique l'organisation des élections. Le sous investissement et l'incohérence chroniques des employeurs publics dans la démocratie sociale et dans ses outils de gestion, posent problèmes.

Par ailleurs, la conception même du processus de vote a empêché certain·es collègues de s'exprimer. L'éloignement de certains personnels des outils informatiques, mis à disposition par l'académie, doit interpeller.

#### **3) Les enjeux du scrutin**

La structuration du dialogue social est le premier enjeu de ce scrutin. Les personnels, par leurs votes, ont désigné leurs représentant·es syndicales·aux, c'est-à-dire celles et ceux qu'ils et elles estiment légitimes pour produire des avancées sociales. La confiance des agent·es dans le dialogue social commence donc par la réussite de ces élections sur le plan de la participation. Elle se poursuit par l'engagement des élu·es et des employeurs publics dans les échanges. Leurs responsabilités sont grandes dans leur capacités à ouvrir des espaces de négociations afin de construire des accords, vecteurs de progrès pour tou·tes.

#### 4) Conclusion

La démocratie est une des valeurs fondatrices de la CFDT, nous la portons au quotidien auprès des collègues que nous rencontrons. Nous souhaitons aux élu·es de cette nouvelle mandature d'avoir la possibilité de redonner espoir aux agent·es en ces temps incertains.

Le 08 décembre 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. S. P.' or similar, written in a cursive style.



## Dépouillement des élections professionnelles 2022 8 décembre 2022

### Déclaration de la FSU

La FSU voudrait tout d'abord se faire l'écho du sentiment de la profession face à ce scrutin.

Une fois encore la complexité de la procédure de vote a pesé négativement sur la participation. Pour la FSU la sécurisation du scrutin est bien sûr une nécessité, cependant la procédure retenue aurait pu, sans aucun doute, être plus simple.

En généralisant le vote électronique, le gouvernement a assumé de sortir encore un peu plus ces élections professionnelles des lieux de travail, aggravant tous les effets délétères de sa politique. Près de la moitié des agent·es auront donc voté hors du lieu de travail, loin de toute dynamique collective que garantit par exemple un vote à l'urne. Tous ces éléments sont emblématiques de réformes purement idéologiques dont la mise en œuvre concrète n'est même pas réfléchie.

Les ralentissements ou pannes de systèmes de messagerie, au fil de la semaine, s'ajoutent à la description de la fragilité de l'ensemble.

Nombreux et nombreuses sont les électeurs et les électrices à s'être découragés à cause de la complexité inhérente au vote électronique et aux aléas techniques dans lesquels ils ont été jetés. Attendre plus d'une heure un réassort, c'était l'assurance de voir les personnels renoncer à leur droit de voter.

En généralisant le vote électronique, le gouvernement a fait un choix idéologique, sans préoccupation de la réalité concrète. Ce n'est pas par manque de modernité mais par soucis d'équité et de démocratie effective que nous dénonçons ce mode de scrutin. Nous exigeons donc qu'un bilan complet et sincère soit fait de cette séquence électorale.

Il apparaît clairement que la loi dite de « Transformation de la Fonction publique », en supprimant des compétences essentielles des commissions administratives paritaires, a porté un coup au sens même que les personnels peuvent mettre dans leur vote. Nous ne pouvons nous en satisfaire et continuons à nous battre pour l'abrogation de cette loi délétère.

Les personnels de l'éducation nationale veulent des représentants des personnels, ils veulent être défendus dans les CAP, ils veulent que leur voix soit prise en compte dans les CSA, ils réclament de la transparence, du contrôle et de l'égalité de traitement.

Restaurer la confiance altérée entre les personnels et leur administration suppose de redonner aux CAP leurs compétences, de faire vivre un débat sincère et constructif dans les nouveaux CSA, de donner aux nouvelles FS-SSCT des prérogatives et des moyens d'agir à la hauteur des enjeux en matière de condition de travail et de santé.

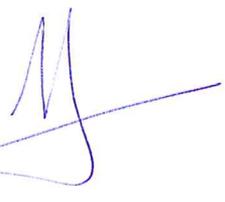
Les représentants des personnels, vous le savez, se font une haute idée de leur mandat. Nos collègues viennent de nous redonner la légitimité, c'est maintenant à l'administration de montrer que le message a été entendu, dans l'intérêt du Service Public d'Éducation auquel nous contribuons ensemble.

La FSU sort renforcée dans sa conviction syndicale de porter un syndicalisme au plus près des personnels et avec eux, de regagner des cadres de dialogue social dans lesquels ce sont leurs situations concrètes, individuelles et collectives, celles de leurs services et établissements et de leurs conditions de travail qui seront débattues. C'est une condition pour renforcer le Service Public !

8/12/2022  
P. ARNOUX

La FSU continuera de se battre au quotidien, avec les plus grandes des déterminations, pour gagner des avancées en matière de rémunération, de conditions d'exercice et de reconnaissance des métiers, pour l'égalité de traitement, pour la création d'emplois statutaires, pour le Service Public. Elle n'abdique pas du combat de rendre aux personnels leur droit de participation plein et entier contre toutes les politiques managériales en œuvre. A l'heure où le gouvernement se prépare à un nouveau passage en force sur la réforme des retraites, la FSU réaffirme solennellement sa détermination de combattre tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation. La méthode employée par le gouvernement ne doit pas faire illusion : encore une fois, le gouvernement use et abuse cyniquement d'une posture de dialogue social tout en empêchant le débat sur le cœur du sujet. Cette méthode a déjà largement contribué à fracturer le pays, jusqu'où ira l'irresponsabilité du gouvernement ?

La FSU est engagée au quotidien pour le Service Public d'Éducation et ses personnels, ce n'est pas seulement un slogan, c'est d'abord une conception de l'action syndicale, pour gagner aux côtés de nos collègues. Et c'est la raison pour laquelle la FSU mobilisera dès le mois de janvier pour nos salaires, nos retraites, nos métiers et nos conditions de travail.

8/12/2022   
P. Arnoux

scrutin CAPD 87

### Remarques SNUipp-FSU87

Nous avons remarqué que sur les listes CAPD de la FNEC FP FO à l'élection de la CAPD 87 M. Ahmed Boufenghour est affecté à l'école élémentaire Marcel Madoumier de Limoges et que sur la liste au CSA son effectation est Ecole élémentaire Henri Aigueperse de Limoges.

Le déroulement du vote a été fragilisé par la solution de vote défailante tout au long du scrutin. Des personnels souhaitant voter n'ont pu le faire, en particulier les AESH. Les brigades n'ont pas eu leur notice de vote sous format papier. Le mail pour demander le réassort a été envoyé à tous les personnels et, de fait au milieu de tous ceux envoyés ayant pour objet les élections professionnelles, a pu ne pas être lu ou remarqué. Nombres de ces collègues n'ont ainsi pas pu ou su voter.

Nous avons aussi découvert que des collègues qui étaient ou avaient été contractuel.les, AED... ont eu une nouvelle adresse professionnelle de créée du type prénom.nom1@ac-limoges.fr sans en être informé.es. Lors de la saisie de leur identifiant connu, rien ne se passait ! Beaucoup ont renoncé, empêchés de voter !

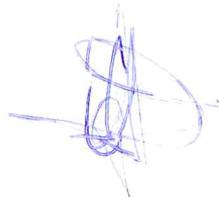
Lors de la procédure de vote, le navigateur utilisé a pu être bloquant et a, là aussi, empêché de voter.

Premier jour du vote : impossibilité de créer son espace de vote, d'effectuer des réassorts que ce soit pour le mot de passe ou le code de vote.

Plusieurs fois le serveur élections n'a plus été accessible, particulièrement au moment où les personnels votaient en grand nombre (pause méridienne, soirée, dimanche...)

La plateforme a été interrompue à plusieurs reprises ce qui a entravé la période de vote.

08/12/22





## Déclaration de la FNEC FP-FO le 8 décembre 2022

La FNEC FP-FO tient à remercier les personnels des services du rectorat pour le travail effectué lors de ces élections professionnelles. Elle note toutefois que la réduction du nombre des agents et la bascule vers RenoiRH ne sont pas sans conséquences sur les conditions de travail des personnels et la préparation des élections.

Elle ne peut par ailleurs que constater que suite à des difficultés techniques inhérentes au principe du vote électronique, certains personnels, notamment les AED ont été empêchés de voter, ce qui est inacceptable pour la FNEC FP-FO.

La FNEC FP-FO tient à réaffirmer son opposition au principe du vote électronique et rappelle que Force Ouvrière n'est pas signataire du « Relevé de conclusions relatif à la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique » (Accords de Bercy de 2008) qui, entre autres décisions, a introduit la possibilité de recourir au vote électronique pour les élections professionnelles dans la Fonction publique\*.

La FNEC FP-FO rappelle sa revendication d'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique qui porte atteinte au Statut et la représentation des personnels. Elle rappelle son attachement aux CAP de corps, constitutives du Statut général de la Fonction publique, et refuse la remise en cause de leurs prérogatives. Elle demande le rétablissement des CHSCT.

Pour Force Ouvrière, l'organisation syndicale détient sa représentativité du mandat qui lui est donné par ses adhérents, cotisant librement et choisissant librement l'organisation qu'ils chargent de porter leurs revendications. Pour Force Ouvrière, c'est la seule garantie du syndicalisme indépendant.

La FNEC FP-FO continuera de porter, en toute indépendance, le mandat qui lui est confié.

(\*) Page 7 du « Relevé de conclusions relatif à la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique »

(Accords de Bercy) signé dans la Fonction publique par CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires, CFE-CGC :

« Modalités de vote : Si le vote à l'urne demeure le principe, la possibilité de recourir au vote électronique dans des conditions permettant de préserver la confidentialité du vote et l'intégrité des données doit également être envisagée dès lors qu'elle faciliterait l'accès au vote. »

Henri DOMERGUE le 8/12/2022

*Le déroulement du vote a été fragilisé par la solution de vote défailante tout au long du scrutin. Des personnels souhaitant voter n'ont pas pu le faire, en particulier les AESH et remplaçant-es non affecté-es à l'année.*

**Difficultés et irrégularités de la part de l'employeur ayant entraîné des difficultés ou empêché les enseignant-es, les AESH et les psyEN de voter :**

- 1- Premier jour du vote : impossibilité de créer son espace de vote, d'effectuer des réassorts que ce soit pour le mot de passe ou le code de vote.
- 2- Plusieurs fois le serveur élections n'a plus été accessible, particulièrement au moment où les personnels votaient en grand nombre (pause méridienne, soirée, dimanche...).
- 3- La plateforme a été interrompue à plusieurs reprises ce qui a entravé la période de vote.
- 4- Des personnels n'ont pas reçu le mail d'octobre pour activer leur espace élection
- 5- Une enseignante n'a pas pu voter à cause d'un problème d'identifiant : elle est en détachement à Wallis et Futuna et son adresse en ac-limoges.fr n'est plus utilisable
- 6- Une enseignante, précédemment affectée à Mayotte, arrivée en septembre 2022, avait deux NUMEN et aucun des deux n'était utilisable pour la procédure de réassort du code de vote.
- 7- Notices de vote :

- Désignation des référent-es notices complètement aléatoire dans de nombreuses d'écoles ou pas de désignation : sécurité de la distribution non assurée ;
- procédure de distribution et de renvoi pas claire et inapplicable pour les écoles ;
- Les remplaçant-es non affecté-es à l'année n'ont pas reçu de mail spécifique expliquant le principe du réassort pour leur code de vote, contrairement à la procédure nationale qui avait été définie ;
- De très nombreuses et nombreux AESH ne l'ont pas reçue ;
- Des notices de vote n'ont pas été transmises selon la procédure : notamment pour les collègues en congé (maladie, maternité, parental) ;
- Des notices non arrivées dans les écoles, voire non distribuées.

#### 8- AESH

- Des personnels AESH ont bien reçu le mail au mois d'octobre pour activer leur espace électeur, mais n'ont jamais reçu l'enveloppe avec le code pour voter.
- **Message reçu** : "le serveur a rencontré une erreur interne, veuillez contacter l'administration".
- Certain-es AESH n'ont jamais reçu le mail du 13/10 avec le lien unique pour créer son espace de vote.
- L'accès aux boîtes mail professionnelles a été parfois été bloqué : Marie-Laure PINTON le 08/12/2022 au moins depuis le matin.
- L'absence de possibilité de différencier, dans les listes électorales, les AESH recruté.es par le lycée Jean Monnet selon leur département d'exercice interroge sur leur prise en compte et leur discrimination dans les constitutions des représentations départementales syndicales lors des désagrégations des résultats au CSA académique. La constitution des CSA départementaux pourrait ne pas être conforme aux votes émis dans les départements.

Solen Marche, pour le SNUipp-FSU23

Le 08/12/2022

